



Vie scolaire

Décision n° 2022-255

Objet : Approbation de la convention pour l'intervention d'une psychomotricienne à l'école élémentaire du Centre de la ville de Sceaux pour l'enfant Akshaya KUNDOORU

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour traiter toutes les affaires relevant de l'article L2144-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de convention afin que Laëtitia PONTLEVY, une psychomotricienne au SESSAD APF France handicap de Bagneux intervienne auprès de l'enfant Akshaya KUNDOORU, le jeudi à l'école élémentaire du Centre de la ville de Sceaux, de 16h à 17h,

Considérant l'intérêt de faciliter la continuité des soins de l'enfant,

APPROUVE la convention tripartite avec le SESSAD APF France handicap et M. et Mme KUNDOORU pour l'intervention d'une psychomotricienne à l'école élémentaire du Centre de la ville de Sceaux pour l'enfant Akshaya KUNDOORU.

DECIDE de la signer.

Fait à Sceaux, le 19 octobre 2022



Philippe LAURENT